

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|--|
| Nom commercial ou désignation du mélange | Hylomar M all grades (Light, Medium and Heavy) |
| Numéro d'enregistrement | - |
| Synonymes | Aucun(e)(s). |
| Numéro de la FDS | 1 |
| Date de publication | le 07-février-2014 |
| Numéro de version | 01 |
| Date de révision | - |
| Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version | - |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|----------------------------|--|
| Utilisations identifiées | Composé étanchéifiant ne prenant pas et ne durcissant pas. |
| Utilisations déconseillées | Aucun(e)(s) connu(e)(s). |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-------------------------------|--|
| Fabricant: | Hylomar Ltd. |
| Adresse: | Hylo House, Cale Lane, New Springs, Wigan, Greater Manchester, UK, WN2 1JT |
| Numéro de téléphone : | +44(0)1942 617000 |
| Adresse e-mail: | info@hylomar.co.uk |
| Personne à contacter : | Service technique |
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | 1-760-476-3961 |
| | Code d'accès : 333544 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Classification F;R11, Xi;R36, R66-67

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Dangers physiques

| | | |
|-----------------------|-------------|--|
| Liquides inflammables | Catégorie 2 | H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. |
|-----------------------|-------------|--|

Dangers pour la santé humaine

| | | |
|--|-------------|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. |
|--|-------------|---|

| | | |
|---|--------------------------------|---|
| Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique | Catégorie 3 effets narcotiques | H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|---|--------------------------------|---|

Résumé des dangers

| | |
|-------------------------------|--|
| Dangers physiques | Facilement inflammable. |
| Dangers pour la santé humaine | Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| Dangers pour l'environnement | Pas de classification pour les dangers pour l'environnement. |
| Dangers spécifiques | Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. Dessèche la peau. |
| Symptômes principaux | Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient: Acétone

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination
P501 - Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires de l'étiquette
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers
Aucun(e)s connu(e)s.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

| Nom chimique | % | Numéro CAS /CE | Numéro d'enregistrement | Numéro index | Remarques |
|-------------------------|--------------|--|-------------------------|--------------|-----------|
| Acétone | 25 - 50 | 67-64-1 200-662-2 | - | 606-001-00-8 | # |
| Classification : | DSD: | F;R11, Xi;R36, R66-67 | | | |
| | CLP : | Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336 | | | |

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16. Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Se rendre à l'air frais et rester calme. En cas d'arrêt respiratoire, le personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux Laver les yeux soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--|--|
| Risques généraux d'incendie | Le produit est facilement inflammable et peut, même à température ambiante, dégager des vapeurs qui produisent des mélanges explosifs vapeur-air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer sur le sol en direction de sources d'ignitions plus éloignées avant de provoquer un retour de flamme. |
| 5.1. Moyens d'extinction | |
| Moyens d'extinction appropriés | L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone. |
| Moyens d'extinction inappropriés | En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu. |
| 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. |
| 5.3. Conseils aux pompiers | |
| Équipements de protection particuliers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie | Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|---|--|
| 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | |
| Pour les non-secouristes | Tenir le dos contre le vent. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. |
| Pour les secouristes | Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. |
| 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. |
| 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). À jeter dans un récipient pour l'élimination. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. |
| 6.4. Référence à d'autres sections | Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13. |

SECTION 7: Manipulation et stockage

| | |
|--|--|
| 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter toute exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Éviter le rejet dans l'environnement. |
| 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Éloigner de la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Composé étanchéifiant ne prenant pas et ne durcissant pas. |

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

| Composants | Type | Valeur |
|-----------------------|------|------------------------|
| Acétone (CAS 67-64-1) | VLE | 2420 mg/m ³ |
| | | 1000 ppm |
| | VME | 1210 mg/m ³ |
| | | 500 ppm |

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

| Composants | Type | Valeur |
|-----------------------|------|------------------------|
| Acétone (CAS 67-64-1) | VME | 1210 mg/m ³ |
| | | 500 ppm |

Limites biologiques

France. Indicateurs biologiques d'exposition (IBE) (Institut national de recherche et de sécurité (INRS), ND 2065)

| Composants | Valeur | Déterminant | Spécimen | Temps échantill. |
|--|--|-------------|----------|------------------|
| Acétone (CAS 67-64-1) | 100 mg/l | Acétone | Urine | * |
| * - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source. | | | | |
| Procédures de suivi recommandées | Suivre les procédures standard de surveillance. | | | |
| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Non disponible. | | | |
| Concentrations prévisibles sans effet (PNEC) | Non disponible. | | | |
| 8.2. Contrôles de l'exposition | | | | |
| Contrôles techniques appropriés | Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. | | | |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | | | | |
| Informations générales | Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. | | | |
| Protection des yeux/du visage | En cas de contact oculaire probable, porter des lunettes de sécurité de type protection chimique ou à écrans latéraux. | | | |
| Protection de la peau | | | | |
| - Protection des mains | Porter des gants de protection. Les gants en butylcaoutchouc sont recommandés. Temps de protection > 120 minutes. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. | | | |
| - Divers | Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé. | | | |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié doté d'un filtre à gaz (type A2). Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué. | | | |
| Risques thermiques | Sans objet. | | | |
| Mesures d'hygiène | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. | | | |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit. | | | |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------------------|
| Aspect | Gel thixotrope bleu. |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Gel thixotrope. |
| Couleur | Bleu. |
| Odeur | Douce. Éthérée. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion/point de congélation | Non disponible. |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition | Sans objet. |
| Point d'éclair | -17,0 °C (1,4 °F) Coupelle fermée |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| limite inférieure d'inflammabilité (%) | 4 |
| limite supérieure d'inflammabilité (%) | 57 |
| Pression de vapeur | 185 (20 °C/68 °F) |

| | |
|--|--|
| Densité de vapeur | 2 (Air = 1) (20 °C/68 °F) |
| Densité relative | Light grade: 0,95 (20 °C/68 °F) Medium grade: 1,03 (20 °C/68 °F) Heavy grade: 1,10 (20 °C/68 °F) |
| Solubilités | Légèrement miscible. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Aucunes informations disponibles. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Sans objet. |
| Propriétés explosives | Non disponible. |
| Propriétés comburantes | Non disponible. |
| 9.2. Autres informations | |
| Limite d'explosivité | Non disponible. |
| COV (% en poids) | 25 - 50 (Méthode d'essai Hylomar 1,1A Mesure des matières volatiles) |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| 10.2. Stabilité chimique | Risque d'ignition. Ce produit est stable dans des conditions normales. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| 10.4. Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. |
| 10.5. Matières incompatibles | Agents oxydants forts. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

SECTION 11: Informations toxicologiques

| | |
|-------------------------------|---|
| Informations générales | L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables. |
|-------------------------------|---|

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Ingestion | L'ingestion peut causer une irritation et un malaise. |
| Inhalation | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire. |
| Contact avec la peau | Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou une irritation. |
| Contact avec les yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
|------------------|--|

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------|---|
| Toxicité aiguë | Peut causer des gênes en cas d'ingestion. |
|-----------------------|---|

| Composants | Espèce | Résultats d'essais |
|---|--|--------------------|
| Acétone (CAS 67-64-1) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Lapin | 20 ml/kg |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Rat | 50 mg/l, 8 Heures |
| <i>Oral</i> | | |
| DL50 | Rat | 5800 mg/kg |
| Corrosion/irritation cutanées | Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou une irritation. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Sensibilisation respiratoire | Non classé. | |
| Sensibilisation cutanée | Non classé. | |

| | |
|---|---|
| Mutagénicité des cellules germinales | Non classé. |
| Cancérogénicité | Non classé. |
| Toxicité reproductrice | Non classé. |
| Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées | Non classé. |
| Danger par aspiration | Non classé. |
| Informations sur les mélanges et informations sur les substances | Sans objet. |
| Autres informations | Aucun autre effet aigü ou chronique spécifique sur la santé n'est constaté. |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

| Composants | Espèce | Résultats d'essais |
|-----------------------|--------|---|
| Acétone (CAS 67-64-1) | | |
| Aquatique | | |
| Poisson | CL50 | Tête-de-Boule > 100 mg/l, 96 heures |
| | | Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 4740 - 6330 mg/l, 96 heures |

12.2. Persistance et dégradabilité Aucunes informations disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucunes informations disponibles.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Aucunes informations disponibles.

Acétone (CAS 67-64-1) -0,24

Facteur de bioconcentration (BCF) Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucunes informations disponibles.

Mobilité en général Le composant acétone est miscible à l'eau et peut se répandre dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue. Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Ne pas déverser dans les rivières, les lacs, en montagne etc., le produit pouvant affecter l'environnement.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE 16 03 05*
Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes d'élimination Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Précautions spéciales Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

| | |
|---|--|
| 14.1. Numéro ONU | UN1133 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Adhesives |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Class | 3 |
| Risque subsidiaire | - |
| Label(s) | 3 |
| No. de danger (ADR) | 33 |
| Code de restriction en tunnel | D/E |
| 14.4. Groupe d'emballage | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. |

RID

| | |
|---|--|
| 14.1. Numéro ONU | UN1133 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Adhesives |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Class | 3 |
| Risque subsidiaire | - |
| Label(s) | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. |

ADN

| | |
|---|--|
| 14.1. Numéro ONU | UN1133 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Adhésif |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Class | 3 |
| Risque subsidiaire | - |
| Label(s) | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. |

IATA

| | |
|------------------------------------|---|
| 14.1. UN number | UN1133 |
| 14.2. UN proper shipping name | Adhesives |
| 14.3. Transport hazard class(es) | |
| Class | 3 |
| Subsidiary risk | - |
| Label(s) | 3 |
| 14.4. Packing group | II |
| 14.5. Environmental hazards | No. |
| ERG Code | 3L |
| 14.6. Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

IMDG

| | |
|----------------------------------|-----------|
| 14.1. UN number | UN1133 |
| 14.2. UN proper shipping name | ADHESIVES |
| 14.3. Transport hazard class(es) | |
| Class | 3 |

| | |
|--|---|
| Subsidiary risk | - |
| Label(s) | 3 |
| 14.4. Packing group | II |
| 14.5. Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No. |
| EmS | F-E, S-D |
| 14.6. Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Sans objet. |

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listée.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listée.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Acétone (CAS 67-64-1)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listée.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

N'est pas listée.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listée.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Acétone (CAS 67-64-1)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listée.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).
PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).
DL50 : dose létale, 50 %.
CL50 : concentration létale, 50 %.
CLP : Règlement n° 1272/2008.
DSD : Directive 67/548/CEE.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FDS sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.